



COMMUNE DE VIOLAY
42780 LOIRE

COMPTE RENDU N° 2010/09 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 décembre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaients présents :

M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BESSON Gérard
M. CHAVEROT Jean-Marc

M. REY Vincent
Mme BISSAY Monique
M. DUTOUR Joseph
Mme D'ELIA Ghyslaine
M. VIAL Gabriel

Excusées :

M. Jean-Marc BRUEL
M. Jean-Claude PALAIS
Mme Marie-Claude DENIS

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DU 28.10.2010**

RECTIFICATIF (compte rendu du 21.09.2010) :

Madame le Maire signale qu'elle souhaite apporter des précisions à ce qui a été indiqué à l'article « Voirie » du compte rendu en date du 21 septembre et notamment en ce qui concerne l'objet du rendez-vous pris avec M. Le Président du Conseil Général de Loire. Les faits n'ayant pas été relatés dans l'ordre chronologique des événements, ils ont conduit à de mauvaises interprétations, notamment auprès de la communauté de communes.

Elle explique à nouveau qu'elle a bien demandé un rendez-vous avec Monsieur le Président du Conseil Général de la Loire mais uniquement pour connaître les possibilités de transfert du dépôt du service technique de la DDT afin de pouvoir avancer dans le dossier d'aménagement de la place Fouillat avec le COCA.

Après avoir informé le Président de la communauté de communes de ce rendez-vous, celui-ci a émis le souhait de profiter de cette opportunité pour rencontrer également Monsieur le Président du Conseil Général avec Monsieur MONCELON, Vice-Président à la voirie, afin d'aborder le problème que soulève les taux de voirie passant de 40 à 20%. Madame le Maire précise que M. REGNY et M. MONCELON ont abordé ce sujet sans qu'elle n'intervienne en quoi que ce soit dans la discussion qui ne lui incombait pas. Ensuite, elle a pu parler de l'affaire pour laquelle elle s'était déplacée.

⇒ **Commission Urbanisme**

Actuellement la Direction Départementale du Territoire (DDT) n'assure plus certaines missions. C'est pourquoi, il conviendrait que la commission « Urbanisme » créée en début de mandat examine et contrôle d'une part les demandes d'autorisation d'urbanisme, et d'autre part les travaux en fin de chantier.

La commission qui avait été fixée par décision du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008 est la suivante :

Michel SERRAILLE
Perre RODET
Gabriel VIAL
Joseph DUTOUR
Jean-Claude PALAIS
Jean-Marc BRUEL

⇒ **Déneigement**

Madame le Maire explique que la commune utilise maintenant de la pouzzolane. Dans le village, le sel est toujours utilisé.

Elle signale que le service a rencontré quelques difficultés lors de la première neige du, notamment, à la mise en place de ce protocole de déneigement et aussi à cause d'une crevaison inopinée du tracteur de Christophe Blein. Ce dernier a été remplacé aussi rapidement que possible par Joseph Dutour qui, lui, n'a pas de saleuse et n'a donc pu que racler la neige. Quelques personnes ont donc eu des difficultés à sortir de chez elles du fait du verglas engendré par le manque de sel.

Quoiqu'il en soit, en campagne, un premier passage sera effectué pour enlever la neige et saler les voies en pente. Lorsque la neige cessera de tomber, la pouzzolane sera alors utilisée pour faciliter l'accrochage des véhicules.

Le tracteur des Ets BALMONT devra être mis à l'abri dans le dépôt.

⇒ **Hôtel Perrier**

Une visite inopinée de la commission de sécurité a eu lieu à l'hôtel PERRIER le 17 novembre dernier, constituée de : M. le secrétaire Général de la Sous-Préfecture, le chef de l'antenne de la DDT de ROANNE, le SDIS, la gendarmerie et Madame le Maire.

Un avis défavorable à la poursuite de l'activité a été émis par cette commission.

Un arrêté du Maire a également été pris avec plusieurs prescriptions (certaines à effet immédiat, d'autres dans des délais de 15 jours ou de 6 mois), le point principal étant l'interdiction d'utiliser la salle du 3^{ème} étage dite « salle de séminaire » en dortoir. Mme le Maire donne lecture de ce document à l'assemblée.

Madame le Maire accompagnée de SOCOTEC et des Ets DUGELET a rendez-vous demain, 10 décembre, à l'hôtel pour effectuer une visite de contrôle afin de voir si les dispositions demandées sous 15 jours ont été respectées.

Madame le Maire signale qu'elle prendra rendez-vous prochainement avec la SEDL pour soumettre différents projets à réaliser dans le village dont le devenir de l'hôtel Perrier. Par ailleurs, en janvier, une réunion COCA est prévue et on devrait avoir un rendu donnant les orientations et directions. Au vu de celles-ci, il conviendra de prendre des décisions rapidement concernant cet établissement.

⇒ **Salles Jean GAREL & J. et M. GROS**

Madame le Maire explique que les tuyaux de la partie sanitaire ont gelé ce qui a occasionné quelques dégâts qui ont été réparés et qui seront pris en charge par le coût global de l'opération de plomberie. La cuve gaz est arrivée et les raccordements auront lieu lundi 13 décembre. Antargaz pourra venir faire le plein la semaine prochaine et ainsi le chauffage pourra à nouveau fonctionner.

Des travaux de branchements et d'évacuation, non prévus, ont été réalisés compte tenu de l'état des installations (tuyaux d'évacuation en fonte des sanitaires complètement rongés et évacuation extérieure à reprendre en totalité).

Les employés communaux réaliseront le carrelage des sanitaires dès que possible.

Les barbelés situés du côté sud, sur la butte de la salle, vont être changés par une barrière en galvanisé agréée par la sécurité.

La charpente va arriver la semaine prochaine et la pose des panneaux bois pour la confection des murs extérieurs interviendra début janvier.

⇒ **Régie accueil périscolaire**

Suite à la création du service d'accueil périscolaire, M. Le Percepteur demande que soit créée une régie de recettes afin de pouvoir encaisser les petites sommes auprès des familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DONNE un avis favorable.

⇒ **Convention SIEL – Fichiers MAGIC**

Madame le Maire rappelle la commande du logiciel GEOSPHERE, outil proposant des solutions de gestion territoriales cartographiques. Afin de pouvoir rentrer les données qui nous intéressent, il conviendrait de prendre une délibération avec le SIEL qui dans le cadre de sa mission intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

* Transfert au SIEL sa compétence en matière d'informatisation du plan cadastral et s'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes entre 100 et 140 €.

⇒ **Dr BARBU**

Les personnes qui louent le logement du 2^e étage au dessus de la pharmacie prendront un logement au toit familial. Ainsi, les locaux seront mis à la disposition du Dr BARBU qui aura un logement plus spacieux. Des travaux d'isolation seront réalisés. Le Dr BARBU paraît très satisfaite et a déjà de nombreux patients.

⇒ **EHPAD « Les Jacinthes »**

Mme le Maire explique que la salle de restaurant sera agrandie de 40 m² sur l'emplacement du balcon. Elle sera financée pour une grande partie par des provisions qui ont été versées à la SEDL en même temps que les loyers.

⇒ **SEDL**

Madame le Maire explique qu'elle va prendre rendez-vous avec la SEDL pour lui confier éventuellement la restructuration de la maison PILON. C'est la solution pour que cet immeuble soit rénové rapidement sans que la commune s'investisse financièrement.

⇒ **Compétence tourisme**

M. COASSY a rappelé la compétence tourisme de la communauté de Communes. On peut donc imaginer à terme qu'elle puisse aider à la réalisation des différents aménagements touristiques sur la commune.

⇒ **Chaudière centralisée bois**

Une étude de faisabilité pour l'installation de ce procédé à VIOLAY a été réalisée par le SIEL. Le rapport a été rendu et le plan soumis à l'examen de l'assemblée. La chaudière serait installée au square Tarry. Il y a plusieurs scénarios. L'un prend en considération : La Salle Jean GAREL et J & M. GROS, l'école et les 2 HLM de la Poyat d'un côté, la mairie, la maison médicale, la maison Pilon, et l'HLM du Toit familial. Quant au 2d scénario, il ajoute la maison de retraite mais considérant qu'il faudrait réaliser des travaux énormes de modification d'installation de chauffage (électrique aujourd'hui), cette éventualité a du être écartée.

Le SIEL finance les travaux, la chaudière et le réseau de chaleur. Le projet ne se ferait que si le Toit familial et Loire habitat sont d'accord pour opter pour ce mode de chauffage. Une réunion aura donc lieu avec ces deux interlocuteurs pour prendre la décision d'avancer dans ce projet ou non. Le mode de remboursement est calculé sur 20 ans.

⇒ **Eoliennes**

Apparemment, il y aurait suffisamment de vent à VIOLAY mais, selon le Grenelle 2 de l'environnement, une distance de 500 m doit être respectée entre l'éolienne et la plus proche habitation et un minimum de 5 éoliennes devra être construit. Il y a donc peu de chance de voir une éolienne sur la commune de Violay, en revanche, elles n'auront aucun problème à s'implanter sur les deux autres communes, en visibilité (même lointaine) de Violay.

Si ce projet prend une tournure réalisable, une réunion d'information spécifique se tiendra dans les prochains mois.

⇒ **Commissions**

Commission tour Matagrin et Tourisme

Madame le Maire propose d'associer le Président de la société de pêche ou un de ses représentants pour intégrer le site de Fontbonne dans la réflexion globale du tourisme sur la commune, ainsi que les offices de tourisme de Tarare et Panissières.

⇒ **Remplacement personnel**

↳ REY Laëtitia

Elle est remplacée durant son congé maladie par Mme Laurence BRUCHET.

↳ PICOLET Thérèse est en congé maladie jusqu'aux vacances de Noël, elle est remplacée par Mme Dominique WINZER.

⇒ **Amortissement assainissement**

Le Conseil Municipal approuve les durées d'amortissement suivantes :

- ↳ Réseaux..... 50 ans
- ↳ Station d'épuration..... 30 ans
- ↳ Télésurveillance..... 5 ans

⇒ **Secrétariat mairie ste Agathe**

Madame le Maire signale qu'elle a rendez-vous avec Monsieur le Maire de Ste-AGATHE qui souhaite revoir la mise en œuvre des conditions du contrat passé avec la commune de VIOLAY concernant notamment le nombre d'heures de secrétariat effectuées pour la commune de Ste-Agathe.

⇒ **Contrat enfance**

La compétence RAM est acquise à la communauté de communes. Le contrat a été signé par les 13 communes hier soir.

En ce qui concerne le centre de loisirs, le dossier est en cours d'analyse avec le maire de Bussièrès qui attend le projet pédagogique de la directrice du centre pour organiser une réunion avec les parents des enfants de Bussièrès afin de connaître leur avis sur un centre commun avec Violay.

Une solution économiquement acceptable devra notamment être trouvée concernant les déplacements des enfants entre Bussièrès et VIOLAY.

⇒ **Approbation des compromis de vente**

Le Conseil Municipal approuve le compromis de vente passé avec :

↳ Les conjoints LAFAY pour l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section D n°873 de 1117 m² (extension nécessaire pour la construction de la Station d'épuration)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve le compromis soumis à son examen et autorise le Maire à signer les actes authentiques correspondants.

⇒ **Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal**

- ↳ 18 Janvier 2011
- ↳ 17 Février 2011
- ↳ 17 mars 2011



Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Chaverot', written over a white background.